



Nantes, le 16 janvier 2020

Biennales Internationales du Spectacle La Région des Pays de la Loire toujours plus engagée pour soutenir la diffusion du spectacle vivant

A l'occasion des Biennales Internationales du Spectacle qui se déroulent les 22 et 23 janvier à la Cité des congrès de Nantes, la Région des Pays de la Loire partenaire de ce rendez-vous professionnel incontournable pour le monde du spectacle vivant et de la culture, sera présente avec un stand d'information (n°39-40). La Région présentera l'ensemble de ses dispositifs en matière de spectacle vivant, ainsi que les actions développées dans le cadre de la coopération interrégionale Bretagne/ Normandie / Pays de la Loire.

« En Pays de la Loire la richesse de la création artistique et culturelle constitue notre bien commun et contribue à la vitalité et à l'unité de nos territoires. La Région a confirmé son soutien aux acteurs de ce secteur dans la nouvelle stratégie culturelle adoptée en 2017, à la fois dans le champ sectoriel propre au spectacle vivant et dans le champ transversal de la culture avec des dispositifs qui favorisent la diffusion, la circulation des œuvres, la présence artistique dans tous les territoires, l'emploi des artistes et techniciens et donc l'économie de la culture. » souligne Laurence Garnier, vice-présidente de la Région des Pays de la Loire en charge de la culture.

Ainsi la politique régionale de soutien à la dynamique de la filière du spectacle vivant sur l'ensemble du territoire se traduit par :

- Des **dispositifs de soutien à la création**.
- Le **développement de la visibilité et la diffusion des spectacles** au travers d'opérations telles que **Voisinages, les Pays de la Loire en Avignon, la coopération interrégionale Bretagne-Normandie-Pays de la Loire** et des tournées régionales.
- **Assurer un maillage territorial de qualité** en accompagnant les équipes artistiques **les lieux culturels de diffusion**, en soutenant les festivals et manifestations de spectacle vivant, et **en organisant la Folle Journée en Région ou le Festival Loire et océan**.
- **Favoriser l'économie culturelle et le rayonnement du territoire** avec le soutien aux organisations ressources pour le secteur des musiques actuelles, aux organisations collectives, aux nouveaux modèles économiques pour le spectacle vivant ainsi qu'à l'emploi et à l'économie artistique - la Région est membre fondateur du groupement d'intérêt public (GIP) cafés-cultures – et à l'enseignement supérieur artistique.

Laurence Garnier, Vice-présidente de la Région des Pays de la Loire en charge de la culture, sera présente à l'inauguration des BIS mercredi 22 janvier à 10h00 et interviendra dans le cadre de l'**Atelier « Le GIP Cafés Cultures fête ses 5 ans »**, bilan du 1er fonds d'aide à l'emploi artistique dans les cafés, bars et restaurants à 14h30.

Focus : la coopération interrégionale Bretagne, Normandie et Pays de la Loire.

En juin 2018, les 3 Régions ont affirmé leur volonté commune de travailler ensemble à développer le spectacle vivant à l'échelle de leur territoire élargi en signant une charte de coopération culturelle interrégionale en définissant des objectifs communs articulés autour de la production, la diffusion et la mise en réseau d'équipes artistiques et d'opérateurs de diffusion. Cette coopération se traduisait déjà par deux outils d'aide à la diffusion interrégionale :

Avis de tournées qui vise à augmenter la diffusion de projets portés par des équipes artistiques professionnelles relevant des arts de la scène, de la piste et de la rue, implantées en Normandie, Bretagne et Pays de la Loire.

Avis de Grand Frais : pendant 3 jours, des équipes artistiques, parrainées par des lieux de diffusion des 3 régions, présentent leur spectacle à Caen pour créer de nouvelles opportunités de diffusion hors de leur territoire d'implantation, en présentant leur travail à des responsables de programmation de plusieurs régions.

Un 3^{ème} outil a été développé pour soutenir la **production mutualisée interrégionale** et favoriser la circulation des équipes artistiques et les coopérations entre les lieux des trois régions : un théâtre ou un centre culturel peut dorénavant demander, à sa région d'attache, une subvention pour accueillir en résidence et coproduire une compagnie, qu'elle soit originaire de Normandie, de Bretagne ou des Pays de la Loire dans la mesure où 3 structures sont associées dans la même démarche.

Plus d'infos sur www.culture.paysdelaloire.fr

CONTACT PRESSE : Nadia Hammache -nadia.hammache@paysdelaloire.fr -02 28 20 60 62 – 06 77 66 11 16